



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/47/175  
12 mars 1993

---

Quarante-septième session  
Point 12 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/47/717/Add.1)]

47/175. Incidences de l'évolution récente des pays à économie en transition sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, ainsi que sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, et prenant note de l'Engagement de Cartagena, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session 1/,

Rappelant ses résolutions 45/182 du 21 décembre 1990 et 46/202 du 20 décembre 1991,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général relatif aux incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale et le développement 2/,

---

1/ Voir TD/364, première partie, sect. A.

2/ A/47/403.

/...

Prenant note de la Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 lors de leur seizième réunion annuelle tenue à New York le 1er octobre 1992 3/, dans laquelle les ministres ont rappelé les conclusions de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social, tenue à Genève les 4 et 5 juillet 1991,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif aux incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale et le développement 2/;

2. Prie instamment les pays développés et les institutions financières multilatérales de continuer à faire en sorte que l'allocation de ressources aux pays à économie en transition ne cause ni réduction ni détournement de l'aide publique au développement destinée aux pays en développement;

3. Demande à la communauté internationale d'envisager d'aider les pays en développement dont l'économie a le plus souffert des changements intervenus dans leurs relations économiques avec les pays à économie en transition à s'adapter à ces changements;

4. Prie le Secrétaire général de continuer à examiner et à analyser, en consultation et en coordination étroites avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les incidences de l'évolution des pays à économie en transition sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale, et de lui présenter à sa quarante-huitième session un rapport contenant notamment une évaluation des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

93<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 1992

---

3/ A/47/499, annexe.